

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS



VENTE DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES



ANNEE 2017



CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

Le SMGPAP procédera à la vente de plusieurs véhicules et matériels réformés de la Ville de Belfort. Ceux-ci faisant l'objet de lots séparés, les candidats devront obligatoirement faire une offre de prix individuelle pour chacun d'eux.

1. Garantie et frais éventuels de remise en état des matériels :

Les différents lots seront vendus en l'état et sans aucune garantie, les frais éventuels de réparation, de mise en conformité ou de remise en état sont à la charge des acquéreurs. Aucune réclamation ne sera acceptée.

2. Mode d'adjudication :

L'adjudication sera prononcée au profit du soumissionnaire ayant proposé l'offre la plus élevée. Toutefois, le SMGPAP se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente si le montant de l'offre la plus élevée ne correspond pas à ses attentes, ou pour toute autre raison.

En cas d'égalité entre plusieurs offres, les soumissionnaires concernés seront invités à remettre une nouvelle offre afin qu'ils puissent être départagés.

3. Modalités de remise des offres :

Les offres devront être transmises ou remises avant le 30 décembre 2017 sous double enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

SMGPAP
Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Place d'Armes
90020 BELFORT CEDEX

La première enveloppe portera l'adresse indiquée ci-dessus ainsi que la mention suivante :

"Vente de véhicules et matériels du 30 décembre 2017, ne pas ouvrir"

L'enveloppe intérieure portera la mention suivante :

"Offre pour la vente du 30 décembre 2017, lot n° ?????"

L'enveloppe intérieure comportera :

- L'offre du candidat, précisant l'identification du soumissionnaire : Nom, prénom, adresse et n° de téléphone, et avec l'indication du montant de l'offre en euro (en chiffres et en lettres), datée et signée par le candidat. (Un formulaire de candidature est disponible en pièce jointe).

4. Paielement :

Le paiement total du prix doit être effectué au plus tard dans les huit jours de l'adjudication et avant l'enlèvement des biens. A défaut, la vente sera résolue avec l'acquéreur initial et le bien sera proposé à l'adjudicataire arrivé en seconde position suivant le classement des offres. Le paiement s'effectuera par chèque certifié à l'ordre du Trésor Public

5. Personnes admises à enchérir :

Information diffusée par l'intermédiaire du Centre de Gestion et de l'Association des Maires aux Communes et collectivités du Territoire de Belfort et éventuellement les professionnels pour certains lots qui seront précisés.

6. Visite du matériel :

Une visite des différents lots sera organisée avant la vente au Syndicat Mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics (SMGPAP) au Centre Technique Municipal, 2 rue des Carrières, 90000 BELFORT,

Le 22 décembre 2017 de 14 h à 16 h

7. Enlèvement :

L'enlèvement des lots au plus tard 8 jours après la vente, sauf autorisation préalable délivrée par écrit.